



AGENTS DE FRET SNCF LILLE

DÉMÉNAGEMENT À « LILLE PERSPECTIVE »

L'UNSA INTERPELLE LA DIRECTION

Un dossier d'information sur les projets immobiliers tertiaires Fret, traitant notamment du déménagement des agents de Lille, a été présenté au CSE du 29 novembre 2023.



Ce déménagement des agents de Lille Europe vers l'immeuble Perspective est le fruit de la discontinuité et de la recherche « d'efficacité économique » de la direction. Un déplacement non sans conséquences pour ces salariés à l'avenir incertain. L'UNSA a demandé une audience et a été reçue par la direction le 18 janvier.

LES RÉPERCUSSIONS DE CE DÉMÉNAGEMENT

LA SURFACE RÉDUITE DES FUTURS LOCAUX : 700 M² DE MOINS À PERSPECTIVE

Il y a actuellement 157 agents en LPA à Lille Europe qui déménageront à l'immeuble Perspective. Cette surface amoindrie conduit à un espace de travail par agent bien inférieur à ce qui est préconisé par les normes Afnor. Pour la direction, soustraction faite des m² perdus à Lille Europe et projection d'une présence maximale de 121 agents, en mode « flex-office », la superficie

de l'étage de Perspective est acceptable. L'UNSA a alerté la direction sur le besoin d'espace incompressible des postes fixes nécessitant plusieurs écrans et un environnement calme. Dans un contexte d'avenir incertain, impacté prochainement par la discontinuité, un espace ne permettant pas d'accueillir l'intégralité des agents simultanément est source de risques psychosociaux (RPS).

LES TITRES-RESTAURANT : ÉLIGIBILITÉ REMISE EN QUESTION PAR UN LPA À PERSPECTIVE

Selon l'accord collectif relatif aux titres-restaurant, l'outil retenu pour la mesure de la distance ou du temps de trajet entre LPA et restaurant d'entreprise est Mappy. Pour le parcours pédestre entre Perspective et le restaurant d'entreprise de Lille, le dispositif trace un itinéraire avec empreint de la passerelle de Lille Flandres. Pour l'UNSA, ce tracé est contraire

à l'accord collectif qui prescrit « (...) un accès contractualisé permettant de se rendre en toute sécurité à un restaurant d'entreprise (...) ».

La passerelle de Lille Flandres est dangereuse, glissante par temps humide et dépourvue d'ascenseurs et d'accès PMR. Pour l'UNSA, l'itinéraire est accidentogène et discriminatoire envers les salariés RQTH. Il doit être réétudié.

La perte d'éligibilité au dispositif titres-restaurant est une sanction économique pour les agents, à laquelle s'ajoutera une prime d'intéressement misérable. Elle est une source supplémentaire de RPS pour des agents déjà sous le coup de la discontinuité.

QUE RETENIR ?

La direction a pris en considération les arguments défendus par l'UNSA-Ferroviaire. Le sujet des titres-restaurant va être réexaminé en CODIR. L'UNSA veillera au maintien des titres-restaurant et suivra l'installation à Perspective.

